

COMITE SYNDICAL DU 3 FEVRIER 2025

Compte rendu

Présents : M ANTOINE ; M DESSANE ; M LAVOREL ; M LOCHARD ; M ANTENOR ; M CHAZELLE ; M CHIBOIS ; M CUBERTAFON ; M DUBOIS ; M GAUTHIER ; Mme GUEIDAN ; Mme JAUFFRET ; M LAGORCE ; M RAINAUD

Pouvoirs :

M BERTRAND donne pouvoir à M LOCHARD
M BOURDEAU donne pouvoir à M LAGORCE
M CELERIER donne pouvoir à M RAYNAUD
Mme DELAHAYE donne pouvoir à M LAVOREL
M DELANOTTE donne pouvoir à M DESSANE
M LATOUILLE donne pouvoir à M ANTOINE

Absents : M BERTRAND ; M BOURDEAU ; M CELERIER ; M DELANOTTE ; Mme DELAHAYE ; M JOUHANNETAUD ; M LATOUILLE ; M GUYOT ; Mme LOPEZ SOAREZ ; Mme MOLINES

Secrétaire de séance : M CUBERTAFON (*Ouverture de séance à 18h40 à Saint Yrieix-la-Perche*)

Approbation du compte rendu du comité syndical du 2 décembre 2024 ;

Le compte-rendu a été transmis en pièce jointe lors la convocation des élus (PJ1).
Ce compte rendu n'a pas suscité de question et il a été adopté.

Dossier n°1 – Approbation du Compte De Gestion 2024

Le Compte De Gestion a été préparé et édité par le responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) des Finances Publiques de St Yrieix La Perche, Arnaud LOUVET.

Il a été transmis en pièce jointe lors la convocation des élus (PJ2).

Celui-ci a été présenté en instance.

Le Président demande au Comité Syndical d'approuver le Compte De Gestion 2024 établi par le Responsable du SGC des Finances Publiques de St Yrieix La Perche, Arnaud LOUVET pour le compte du S.I.C.T.O.M. Sud Haute Vienne.

Le Comité Syndical délibère à l'unanimité le Compte de Gestion 2024.

Dossier n°2 : Approbation du Compte Administratif 2024

Le Compte Administratif 2024 a été transmis en pièce jointe lors la convocation des élus (PJ3).

Celui-ci est présenté en instance

Le Vice-président présente les résultats suivants à l'assemblée :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de **190 639.95 euros** en fin d'exercice 2024.

La section d'investissement fait ressortir un excédent de **64 367.95 euros** en fin d'exercice 2024.

Le président souligne que la baisse de 400 tonnes d'ordures ménagères résiduelles à permet d'économiser 60000 euros sur le traitement

RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

La section de fonctionnement faisait ressortir un excédent de **675 064.94 euros** en fin d'exercice 2023.

La section d'investissement faisait ressortir un excédent de **307 428.52 euros** en fin d'exercice 2023.

RESULTATS CUMULES

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent cumulé de **865 704.89 euros** en fin d'exercice 2024.

La section d'investissement fait ressortir un excédent cumulé de **371 796.47 euros** en fin d'exercice 2024.

Le Vice-Président demande au Comité Syndical d'adopter le compte administratif 2024.

Le Comité Syndical délibère à l'unanimité le Compte Administratif 2024.

Dossier n°3 – Affectation des résultats 2024

Compte tenu des résultats de l'exercice 2024 présentés au préalable :

- Solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement (002) : **865 704.89 €**
- Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement 001) : **371 796.47 €**

et des sommes inscrites en reste à réaliser (RAR) au 31/12/2024,

- Dépenses d'investissement : **0**
- Recettes d'investissement : **0**

Le Président demande au Comité Syndical d'adopter cette affectation des résultats.

Le Comité Syndical délibère à l'unanimité l'affectation des résultats 2024.

Dossier n°4 – Budget supplémentaire

Après le vote du Compte Administratif et de l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2024, le Comité Syndical est invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du Budget de l'exercice 2025 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « Budget Supplémentaire ».

Le Budget Supplémentaire est un acte qui remplit deux fonctions : c'est tout d'abord un acte de report ; il permet d'intégrer dans le budget les résultats définitifs de l'année précédente dégagés par le Compte Administratif 2024. L'affectation des résultats ayant été faite lors du Budget Primitif 2025 de façon anticipée, il s'agira donc de régulariser les résultats définitifs par rapport aux résultats anticipés.

Mais c'est aussi un acte d'ajustement : comme une décision modificative, le budget supplémentaire permet :

- D'ajuster les prévisions votées lors du budget primitif 2025, afin notamment de tenir compte des résultats reportés ;

- D'inscrire des propositions nouvelles de crédits en dépenses et en recettes mais également de constater comptablement la non réalisation de certaines opérations.

Le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2025 s'équilibre comme suit :

		EXPLOITATION	
		Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 477 311.00	3 027 311.00
REPORTE	Restes à réaliser	0.00	0.00
	Résultat d'exploitation reporté	0.00	865 704.89
	Vir au chapitre Dépenses Imprévues	50 000	
	Vir au chapitre 65 Charge de gestion courante	150 000	
	Vir de la section investissement	215 704.89	
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	3 893 015.89	3 893 015.89

		INVESTISSEMENT	
		Dépense de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 038 163. 00	1 838 163.00
REPORTE	Restes à réaliser	0.00	0.00
	Résultat d'exploitation reporté	0.00	371 797.47
	Vir de la section investissement		215 704.89
	Apport compte 2313	387 502.36	
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	2 425 665.36	2 425 665.36

TOTAL		6 318 681.25	6 318 681.25
--------------	--	---------------------	---------------------

Le Président demande au Comité Syndical d'adopter cette modification du budget primitif 2025 et d'adopter ce budget supplémentaire

Le Comité Syndical délibère à l'unanimité le Budget Supplémentaire 2025

Dossier n°5 : Adhésion COS 2025

Suite à des changements des règles d'adhésion aux œuvres sociales du COS 87, les agents de droits privés peuvent y prétendent à partir du 1 janvier 2025.

Les couts d'adhésions pour l'année 2025 pour l'ensemble des agents seraient de 1292.06 € (soit 0.85 % des salaires BRUTS).

Le Président demande au Comité Syndical de délibérer l'adhésion au COS 87 pour l'ensemble des agents à partir de l'exercice 2025.

Le Comité Syndical délibère à l'unanimité l'adhésion au COS 87 pour l'ensemble de l'effectif à partir du 1 janvier 2025.

Affaires diverses.

- Etat des recouvrements en cours et antérieurs

Il est présenté les taux des non-recouvrements sur les précédents exercices, et il est rappelé que les titres de 2021 seront des créances à éteindre sur l'exercice 2025.

SUIVI DES RECOUVREMENTS FACTURATION REOMI			
04/02/2025			
Colonne1	2021	2022	2023
Montant des impayés	20 499,00 €	73 794,00 €	122 297,00 €
% impayés	1,73%	3,23%	4,84%
nbre factures impayées	98	754	1058
moyenne par facture	209,17 €	97,87 €	115,59 €
Échéance butoire	fin en 2025	fin en 2026	fin en 2027

- Collecte à la demande en expérimentation

Un bilan étape à mi-parcours de l'expérimentation (3 mois) a été présenté, montrant des baisses de déchets à collecter et des temps d'interventions optimisés.

- Déploiement des contenants CARTON sur les éco points (soit 24 sur le SICTOM SHV) :

L'ensemble du département de la Haute-Vienne sous la couverture du SYDED 87 se verra doté de bac de collecte du carton

- Dimensionnement : 1 bac par commune au minimum + 1 bac supplémentaire par tranche de 1000 habitants,
- Déploiement à partir de cet été.

Chaque commune doit commencer à réfléchir à ces emplacements.

- Point sur les affaires en justice
Le Président informe l'assemblée sur les divers déroulés des affaires en cours
- Point sur l'avancée du projet du siège social
Sur le point organisationnel, le permis de construire est validé depuis le 23 janvier et la Commission d'Appel d'Offre du 6 février permettra de retenir les entreprises de ce chantier.
Sur le plan financier, le projet est lié à une refonte de l'organisation de la collecte en porte à porte des OMR, et de ce fait des investissements sont à entreprendre dès à présent. Les soutiens et les subventions espérés ne sont pas au rendez-vous.

En séance, il a été décidé de renouveler les échanges avec nos éventuels subventionneurs.

Le plan de financement préparé, et réajusté avec les connaissances de tous les couts des diverses prestations est présenté en séance.

Ce plan de financement permet d'illustrer les différentes dépenses, les emprunts et leurs incidences (annuité et intérêt), et également mettre en lumière les amortissements et leur répercussion sur le budget de fonctionnement.

Ce plan de financement présenté est équilibré et les charges d'investissements liées à la régie n'auront pas un impact sur la facture de l'utilisateur.

- Evolution Tarifaire et coûts :

Le Président rappelle l'incidence des erreurs de tri dans les colonnes des éco points.

En 2023, à l'entrée de la station de TRI de Beaune les Mines, le taux de refus était de 33%, et le taux de refus de 2024 est de 36 %, soit une hausse malgré les sensibilisations et autres campagnes de communication. Ces erreurs de tri sont estimées à 10 € par habitant sur notre territoire

De plus, un nouvel arrêté vient fixer une surtaxe de 5 euros la tonne de la TGAP sur l'enfouissement pour non atteinte de la réduction des déchets soit une pénalité de 32449 euros. La TGAP sur 60000 tonnes pour 2024 s'élevait à 3480000 euros ; pour le même tonnage elle s'élèverait à 4322449 euros soit une hausse de 452 449€ pour ce seul et unique centre d'enfouissement partagé entre le SYDED 87, EVOLIS 33 et l'agglomération de Limoges.

<u>Comité Syndical 18:30</u>		<u>Réunion de bureau 18:00</u>	
Lundi 19/05/2025	St Germain les Belles (Ancienne Salle de Justice)	Lundi 12/05/2025	locaux du S.I.C.T.O.M. SHV
	CDC PSYLP		locaux du S.I.C.T.O.M. SHV
	CDC BRIANCE		locaux du S.I.C.T.O.M. SHV
	CDC PSYLP		locaux du S.I.C.T.O.M. SHV

La prochaine réunion ordinaire du Comité Syndical est programmée :

- Le 19 mai 2025 à 18h30 à l'ancienne salle de Justice à St Germain les Belles

Clôture de la séance à 20:10